

Données 2024 relatives aux violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine

Observatoire des Violences sexistes et
sexuelles de Nouvelle-Aquitaine



Remerciements

En cette journée internationale des droits des femmes, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine publie les chiffres des violences dans la région Nouvelle-Aquitaine et pour chacun des départements et ce, pour l'ensemble de l'année 2023. Cette publication contient les statistiques des forces de sécurité (police et gendarmerie) ainsi que les données de l'Inter Orga Féminicides. Les statistiques des associations ainsi que celles du ministère de la Justice ne peuvent y figurer, celles-ci n'étant disponibles qu'à partir de mi-2024.

L'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine tient à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réalisation de cette publication. La collecte de ces données a, en effet, été rendue possible par la mobilisation des actrices et acteurs départementaux et régionaux ainsi que celle des forces de sécurité.

Nous remercions ainsi plus particulièrement la **Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine** ainsi que la **Direction zonale de la Police Nationale (Sud-Ouest)** pour la transmission des données ayant permis cette analyse et leur précieuse collaboration.

Nous remercions également la **MIPROF** pour son travail de réflexion autour des indicateurs et les associations de **l'Inter Orga Féminicides**.

Enfin, l'Observatoire remercie la **Région Nouvelle-Aquitaine**, la **Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, ainsi que toutes les actrices et tous les acteurs qui œuvrent quotidiennement contre les violences dans notre région.

Catherine Coutelle
Alexandra Duval
Co-présidentes de l'Observatoire



Sommaire

INTRODUCTION.....	4
DECOMPTE DES FEMINICIDES : CHIFFRES ET METHODOLOGIE.....	5
CHAPITRE 1 : DONNEES ISSUES DE LA REGION DE GENDARMERIE	
NOUVELLE-AQUITAINE.....	6
SECTION 1 : LES HOMICIDES OU TENTATIVES D’HOMICIDES DANS LE CADRE CONJUGAL	7
SECTION 2 : LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE.....	8
SECTION 3 : LES VIOLENCES SEXUELLES	10
SECTION 4 : PREVENTION.....	13
SECTION 5 : PREMIERES DONNEES ISSUES DE L’ANNEE 2025 EN MATIERE DE VIOLENCES CONJUGALES.....	14
CHAPITRE 2 : DONNEES ISSUES DE LA DIRECTION ZONALE DE LA POLICE	
NATIONALE.....	16
SECTION 1 : LES HOMICIDES OU TENTATIVES D’HOMICIDES DANS LE CADRE CONJUGAL	17
SECTION 2 : LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE.....	18
SECTION 3 : LES VIOLENCES SEXUELLES	20
BILAN ET ANALYSE	22



Introduction

La journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis. C'est en 1975, lors de l'Année internationale de la femme, que l'Organisation des Nations Unies a décidé que cette journée se tiendrait le 8 mars. La France a officiellement reconnu cette journée en 1982, marquant ainsi un nouveau pas dans l'institutionnalisation de la cause des femmes. La journée du 8 mars est aujourd'hui une journée de rassemblements et d'actions. Elle est aussi l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes et de se mobiliser en faveur de leurs droits.

Dans ce cadre, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine publie, comme chaque année, des données chiffrées permettant de mieux appréhender l'ampleur des violences faites aux femmes. Après un travail d'affinage des indicateurs avec la MIPROF, cette édition met l'accent sur **trois thématiques essentielles** :

- Les homicides et tentatives d'homicide dans le cadre conjugal
- Les violences au sein du couple
- Les violences sexuelles

Les objectifs de cette publication sont de dresser un état des lieux des violences faites aux femmes afin d'orienter les politiques publiques, d'analyser les grandes tendances à travers les données recueillies et enfin de mettre en lumière le travail essentiel des actrices et acteurs engagés dans la lutte contre ces violences. En diffusant ces chiffres et leur analyse, l'Observatoire entend contribuer à une meilleure compréhension du phénomène et à une mobilisation renforcée pour une action plus efficace.



Décompte des féminicides : chiffres et méthodologie

Depuis plusieurs années, des collectifs associatifs s'emploient à établir un recensement annuel des féminicides en France. Adoptant une définition élargie du terme, ces données ne se limitent pas aux féminicides conjugaux.

En 2024, l'Inter Orga Féminicides (IOF), qui regroupe plusieurs associations engagées contre les violences sexistes et sexuelles – parmi lesquelles le collectif féministe NousToutes – a recensé **137 féminicides** en France, dont **10 en Nouvelle-Aquitaine**.

Pour l'année 2025, au **1^{er} mars**, ce recensement fait état de **16 féminicides** en France, dont **1 en Nouvelle-Aquitaine**.

Ces chiffres sont significatifs. Toutefois, les données en matière de féminicide doivent être interprétées avec prudence, car elles varient en fonction de la définition retenue pour le terme « féminicide ». Dans la méthodologie utilisée par l'IOF, la définition adoptée est large et repose sur deux éléments principaux :

1. « **Le meurtre d'une femme en raison de son genre** ».
2. « **Le rôle du patriarcat en tant que système de pouvoir et de domination, qui contribue à la perpétuation et à la banalisation de ce type de meurtre ainsi que des violences sexistes et sexuelles en général** ».

Il est essentiel de rappeler que le terme *féminicide* ne désigne pas une infraction juridique en tant que telle et n'est pas reconnu comme une catégorie spécifique dans le Code pénal français. Pour approfondir cette notion et ses enjeux, nous recommandons la lecture de la fiche concept n°7, *Le féminicide*, produite par l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine.

⚠ Ces données n'incluent pas les cas de suicide. L'Observatoire travaille actuellement à l'obtention de **données genrées sur les suicides et tentatives de suicide liés au harcèlement par conjoint ou ex-conjoint.**

🔗 Méthodologie et chiffres détaillés : Retrouvez l'ensemble des données et la méthodologie de recensement sur le site de NousToutes.

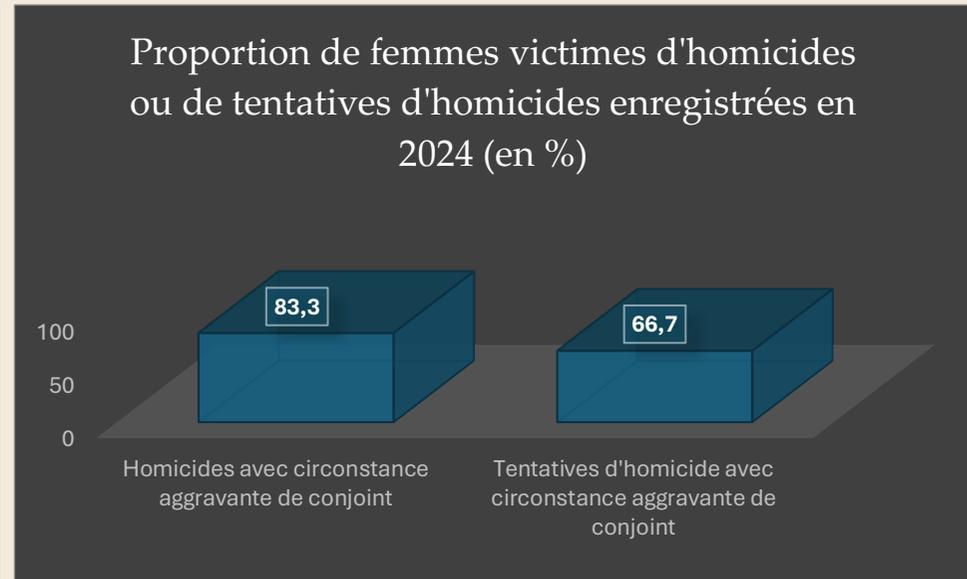
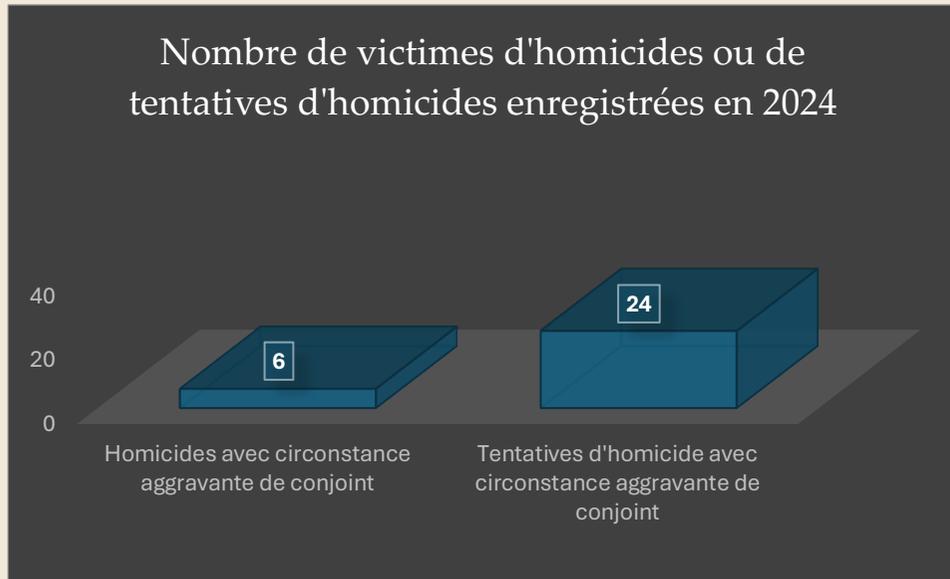
<https://www.noustoutes.org/mur-femmes-2023/#decompte-methodologie>



Chapitre 1 : Données issues de la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine



Section 1 : Les homicides ou tentatives d'homicides dans le cadre conjugal



Les indicateurs présentés ici font référence aux articles 221-1 et 221-4 9° du Code pénal. Ils sanctionnent respectivement le meurtre d'une peine de 30 ans de réclusion criminelle puis de la réclusion criminelle à perpétuité en application de la circonstance aggravante de conjugalité. Par souci de conformité à la législation pénale en vigueur, le terme féminicide n'est volontairement pas retenu ici (*sur la question, cf. fiche concept n°7 « Le féminicide », OVSS-NA*).

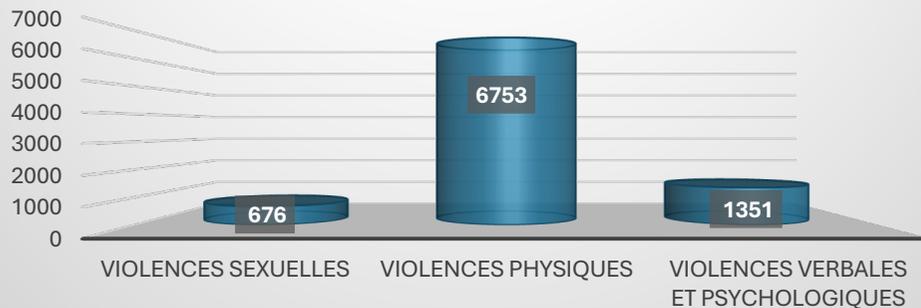
Ainsi, la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a enregistré **6 victimes d'homicide avec circonstance aggravante de conjugalité** sur l'ensemble du territoire régional en 2024. Dans 83,3% des cas, la victime est une femme.

Pour ce qui concerne les tentatives d'homicides, la Région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine en a recensé 24 sur l'ensemble de la région. Dans 66,7% des cas, les victimes étaient des femmes. Sur le plan pénal, il convient de préciser que l'auteur d'un homicide **encourt les mêmes peines** que l'auteur d'une tentative d'homicide (article 121-4 du code pénal).

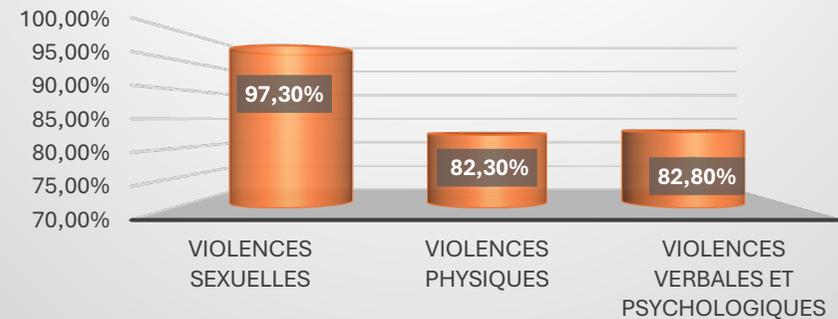


Section 2 : Les violences au sein du couple

Nombre total de victimes enregistrées par indicateur



Pourcentage de femmes victimes par indicateur



Au cours de l'année 2024, dans l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a dénombré **6753** faits de violences physiques au sein du couple.

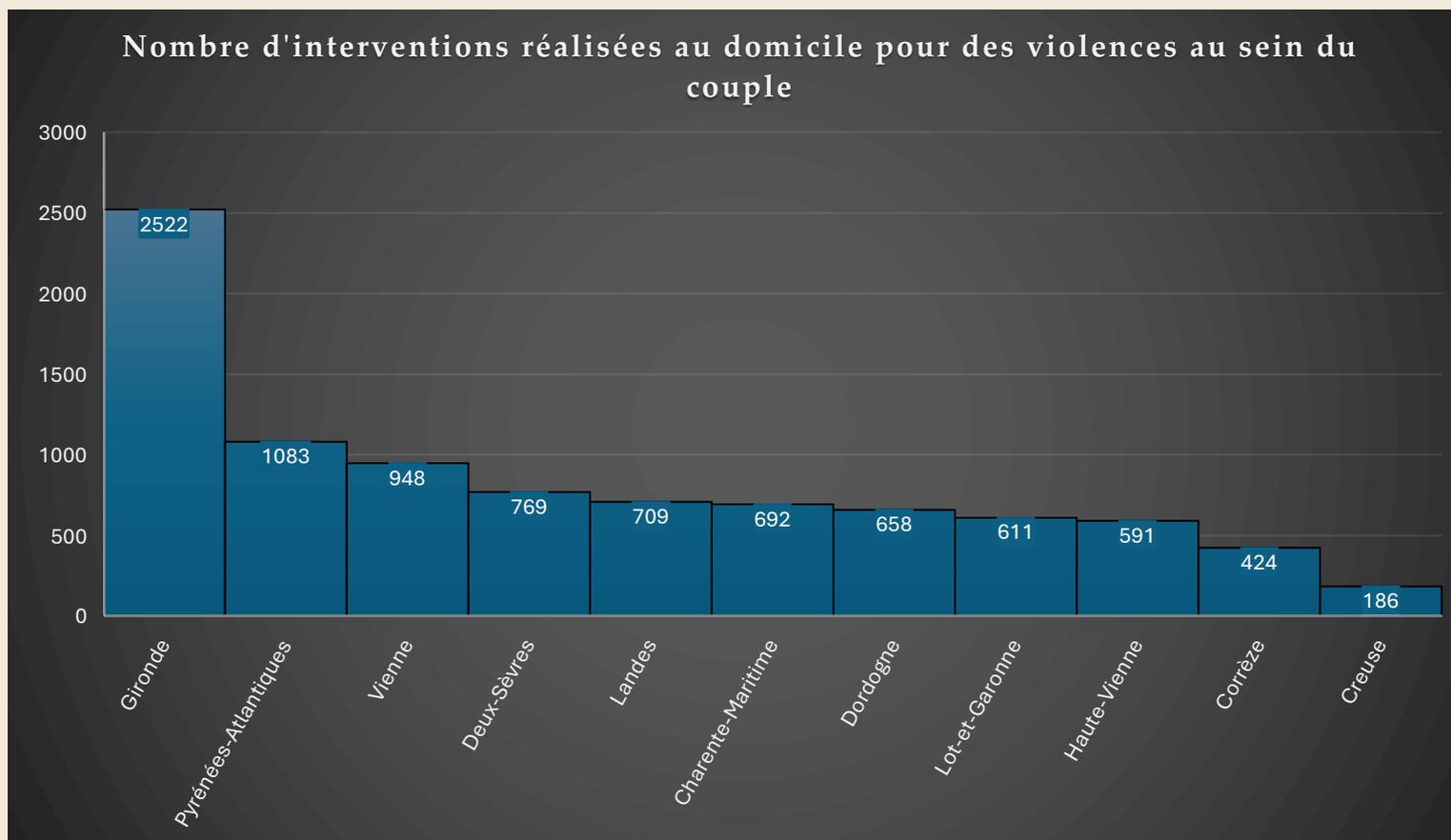
Sur la même période, **1351** faits de violences verbales ou psychologiques ont été comptabilisés.

Enfin, **676** faits de violences sexuelles ont pu être constatés.

Il convient de noter ici que ces chiffres ne sont pas nécessairement hermétiques les uns par rapport aux autres. En effet, un fait enregistré au titre des violences physiques peut également l'être au titre des violences sexuelles et/ou des violences verbales et psychologiques.

Pour l'ensemble de ces faits, l'on constate une surreprésentation des femmes parmi les victimes pour l'ensemble de ces trois indicateurs. À titre de comparaison, selon le chiffre le plus récent dont nous disposons au niveau national, 85% des victimes de violences conjugales étaient, en 2023, des femmes.

Section 2 : Les violences au sein du couple

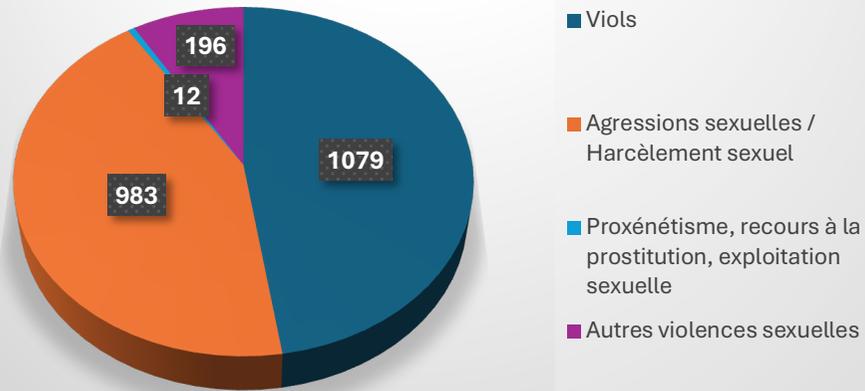


Il convient de noter que pour le seul mois de **janvier 2025**, le nombre d'interventions au domicile au motif de violences au sein du couple s'élève à **899** sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

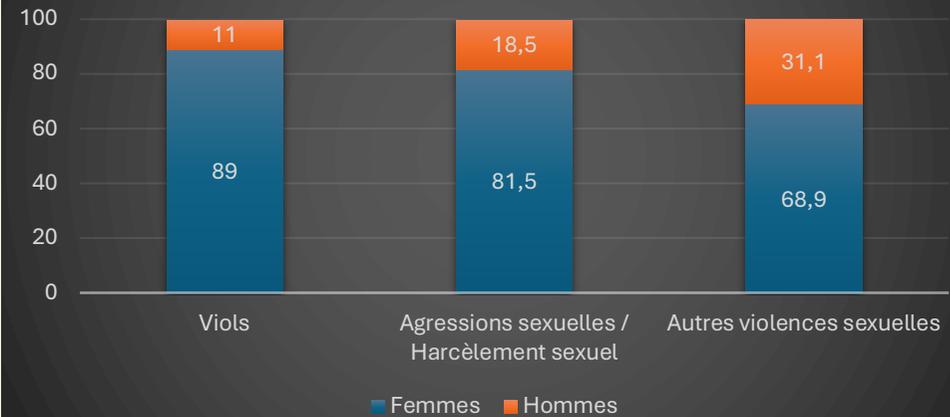
Section 3 : Les violences sexuelles



Nombre de faits de violences sexuelles enregistrés en Région Nouvelle-Aquitaine en 2024



Proportion de femmes et d'hommes victimes en 2024 par indicateur



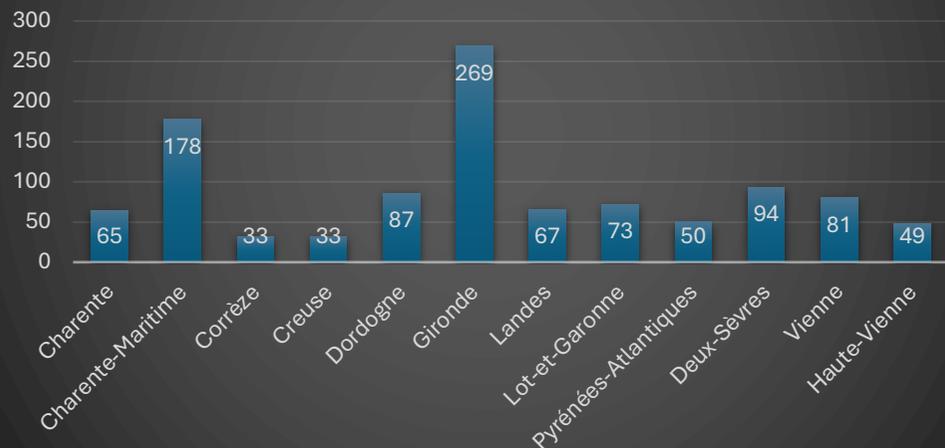
Au cours de l'année 2024, dans l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région de Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine a dénombré **1079 faits de viols**. Pour cet indicateur, l'on retrouve à nouveau une surreprésentation des femmes parmi les victimes. En effet, dans **89% des cas**, les victimes étaient des femmes.

Sur la même période, **983 faits d'agressions sexuelles ou de harcèlement sexuel** ont été comptabilisés. Là encore, le taux de femmes victimes rapporté à l'ensemble des victimes s'élève à **81,5%**.

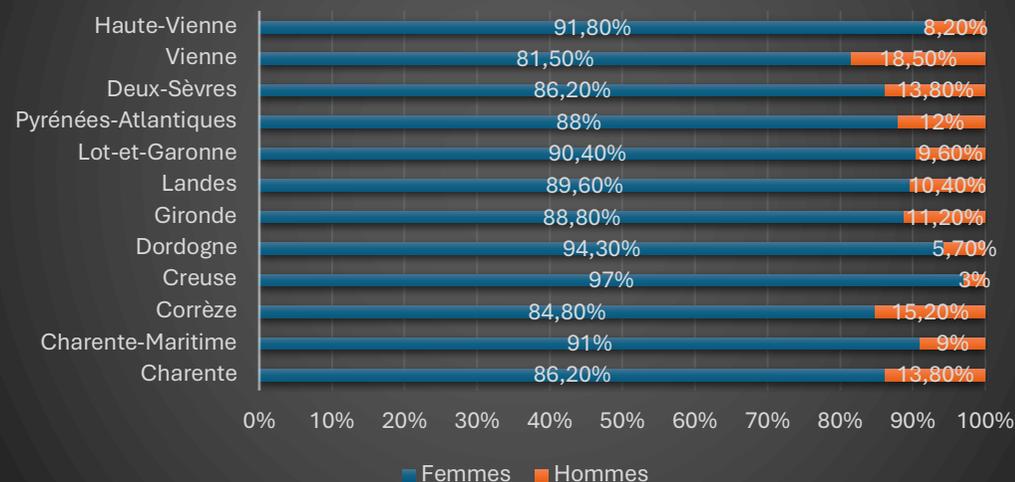
Section 3 : Les violences sexuelles



Nombre de faits de viols enregistrés par la gendarmerie en 2024 dans les différents départements de la région Nouvelle-Aquitaine



Répartition des victimes de viol par genre en 2024 dans l'ensemble des départements de la région Nouvelle-Aquitaine

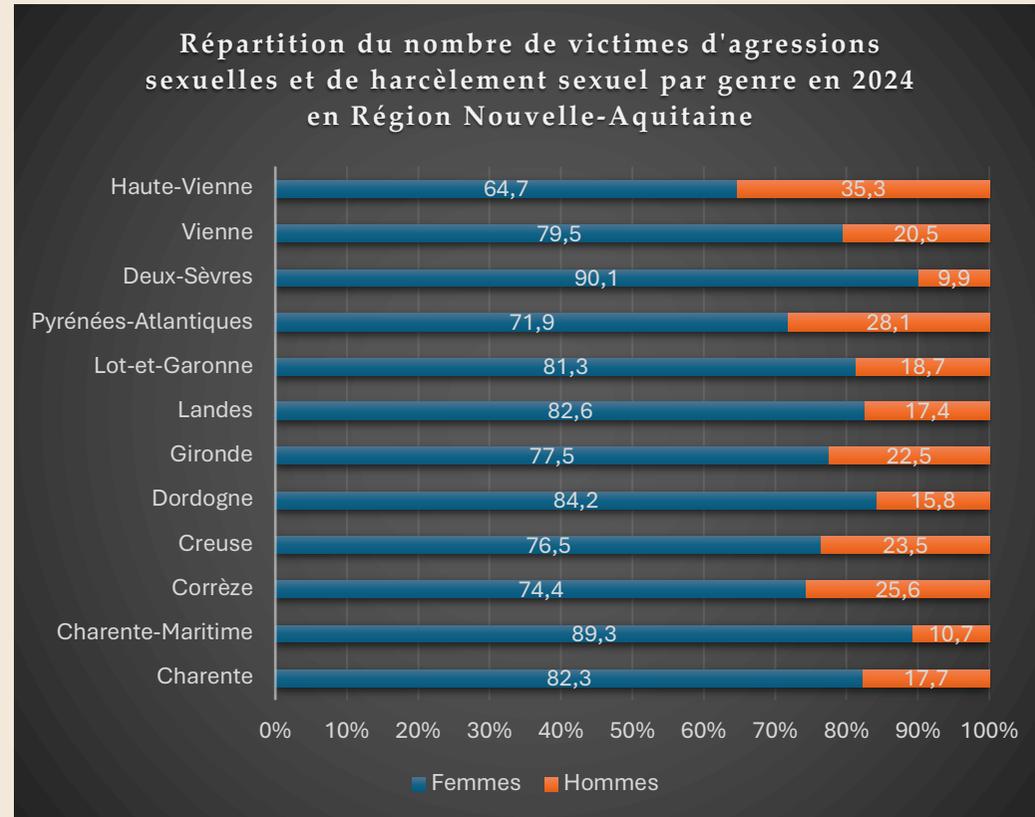
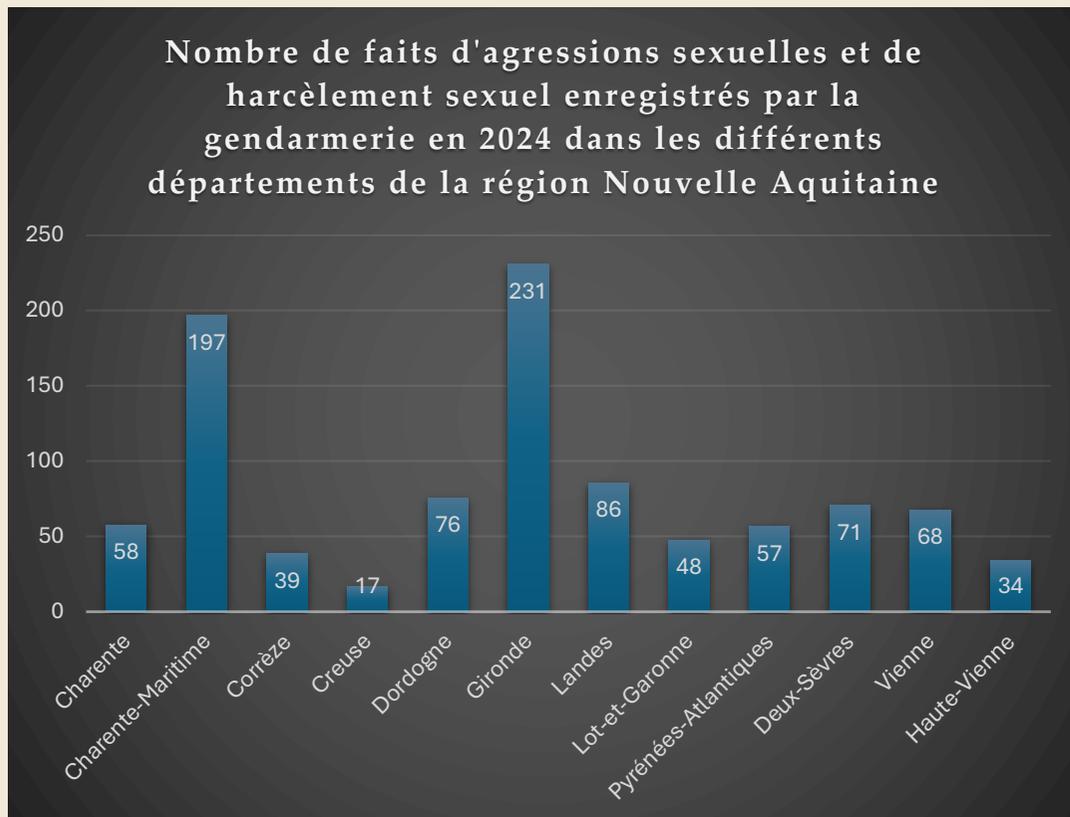


Au cours de l'année 2024, le nombre de **faits de viols** enregistrés par la gendarmerie varie significativement d'un département à l'autre en Nouvelle-Aquitaine, en partie en raison des différences de population et de superficie entre les territoires. La Gironde, département le plus peuplé de la région, comptabilise ainsi le plus grand nombre de cas avec 269 faits recensés, suivie de la Charente-Maritime (178) et de la Vienne (94). À l'inverse, des départements moins peuplés comme la Creuse et la Corrèze enregistrent les plus faibles nombres de cas, avec respectivement 33 faits signalés chacun.

Au total, **1079 faits de viols** ont été enregistrés par la gendarmerie en 2024 dans l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Concernant la répartition des victimes par genre, une large majorité des victimes sont des femmes dans tous les départements, avec des taux oscillant entre 81,5 % (Vienne) et 97 % (Creuse). Ces chiffres confirment là-encore une **surreprésentation des femmes parmi les victimes de viols**.

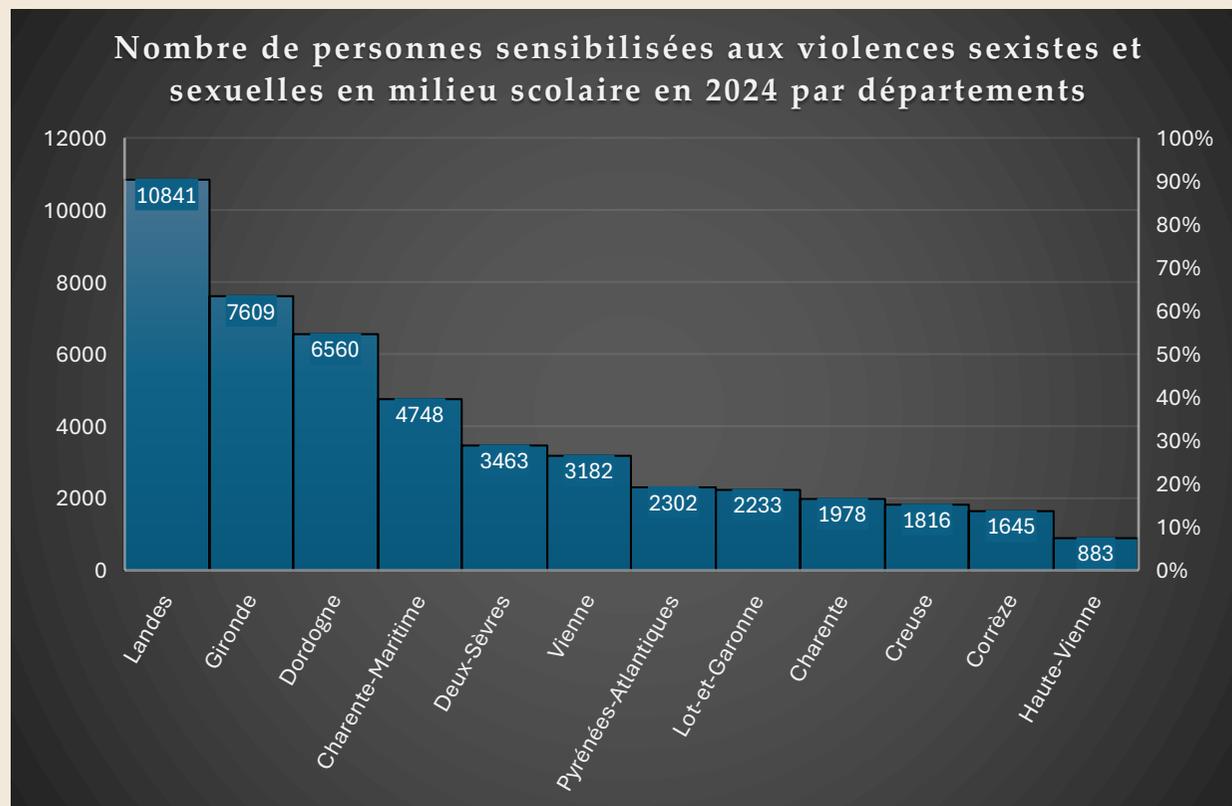
Section 3 : Les violences sexuelles



Au cours de l'année 2024, **983 faits d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel** ont été enregistrés par la gendarmerie au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Comme pour les viols, la répartition des faits varie selon les départements, ce qui peut s'expliquer en partie par la taille et la densité de population de chaque territoire. La Gironde, département le plus peuplé de la région, concentre ainsi le plus grand nombre de faits signalés (231), suivie par la Charente-Maritime (197).

Concernant la répartition des victimes, les femmes restent majoritaires. Ce taux varie toutefois selon les départements : il est particulièrement élevé en Deux-Sèvres (90,1 %) et en Charente-Maritime (89,3 %), tandis qu'il est légèrement plus bas en Haute-Vienne (64,7 %) et en Corrèze (74,4 %).

Section 4 : Prévention



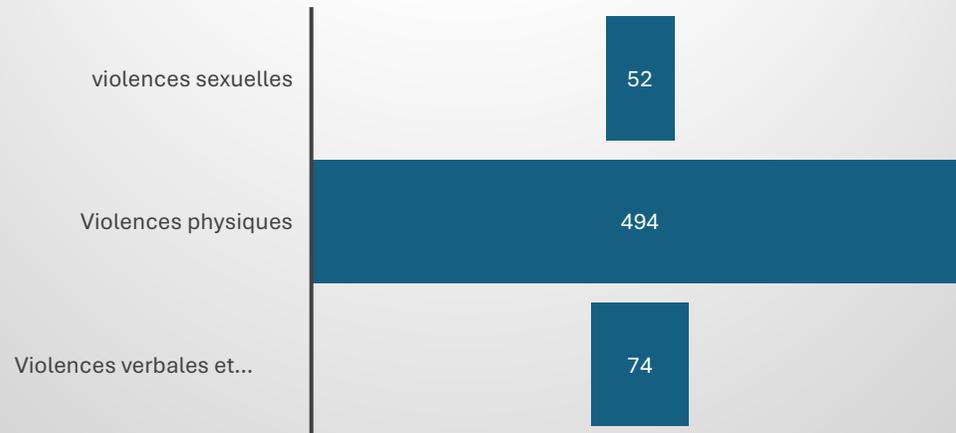
En la matière, le **volet préventif** est également essentiel. En informant les jeunes et en leur donnant des outils pour reconnaître et prévenir les comportements inappropriés, ces actions contribuent à une culture du respect et à une diminution des violences.

Ces actions sont menées par la gendarmerie dans les établissements scolaires. Pour le seul **mois de janvier 2025**, **8127 personnes** ont été sensibilisées dans l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine.

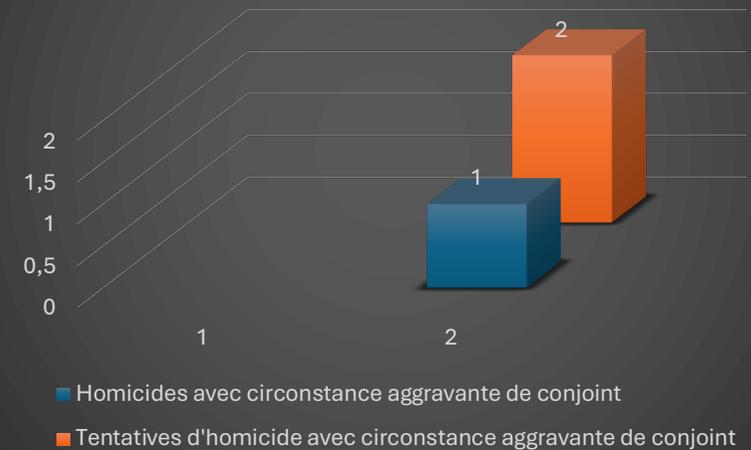


Section 5 : Premières données issues de l'année 2025 en matière de violences conjugales

Nombre de faits enregistrés par la gendarmerie en région Nouvelle -Aquitaine pour le seul mois de janvier 2025



Nombre d'homicides ou de tentative d'homicides avec circonstance aggravante de conjugalité pour le seul mois de janvier 2025



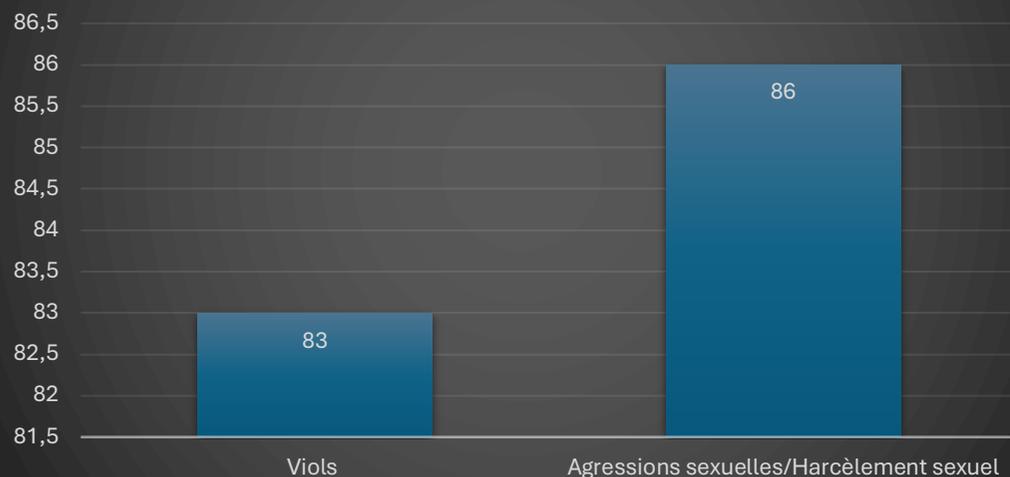
En janvier 2025, la gendarmerie de la région Nouvelle-Aquitaine a enregistré un total de 620 faits de violences, répartis en violences physiques (494), violences verbales et psychologiques (74) et violences sexuelles (52). Les faits de violences sexuelles, bien que moins nombreux en valeur absolue, restent préoccupants avec 52 cas signalés en un mois, d'autant plus que l'on sait qu'une grande partie des violences ne sont pas dénoncées.

Concernant les faits d'homicide ou de tentative d'homicide avec circonstance aggravante de conjugalité, 100% des victimes sont des femmes.

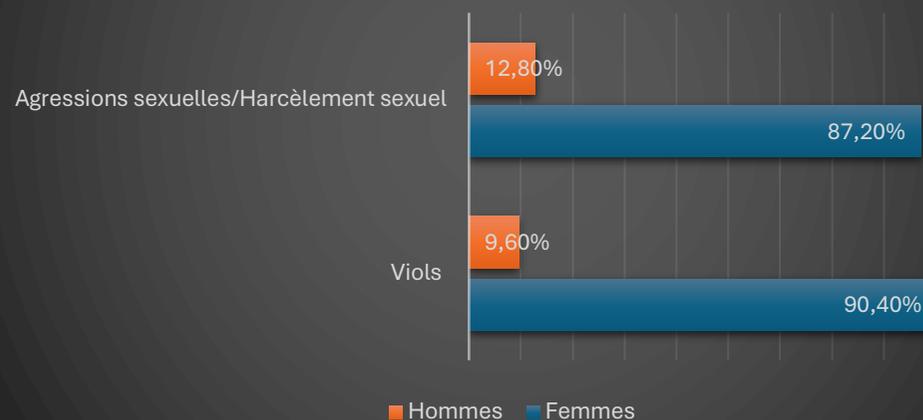
Section 5 : Premières données issues de l'année 2025 en matière de violences sexuelles



Nombre de faits de viols et d'agressions sexuelles enregistrés en région Nouvelle-Aquitaine pour le seul mois de janvier 2025



Répartition du nombre de victimes de viols, d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel par genre en janvier 2025 en région Nouvelle-Aquitaine



En janvier 2025, un total de 169 cas, dont 83 viols et 86 agressions sexuelles ou harcèlement sexuel, a été enregistré par la gendarmerie pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le second graphique concerne la répartition des victimes par genre. Il souligne que les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes : 90,4 % des victimes de viols et 87,2 % des victimes d'agressions sexuelles ou de harcèlement sexuel. Les hommes représentent ici respectivement 9,6 % et 12,8 % des victimes.

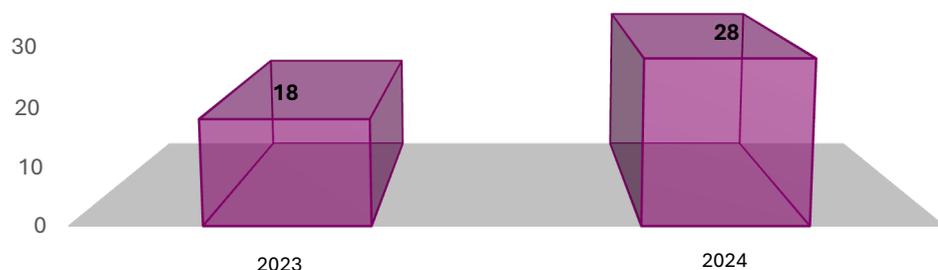


Chapitre 2 : Données issues de la Direction zonale de la Police Nationale

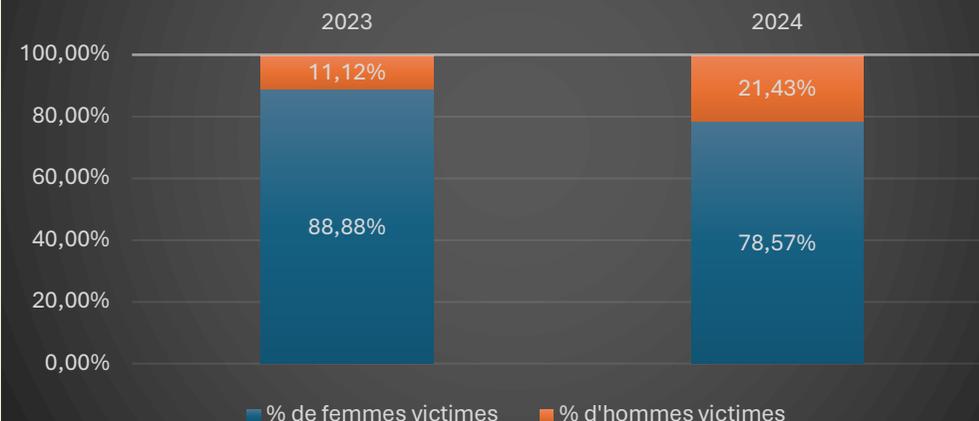
Section 1 : Les homicides ou tentatives d'homicides dans le cadre conjugal



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HOMICIDES AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE DE CONJUGALITÉ ENTRE 2023 ET 2024 EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



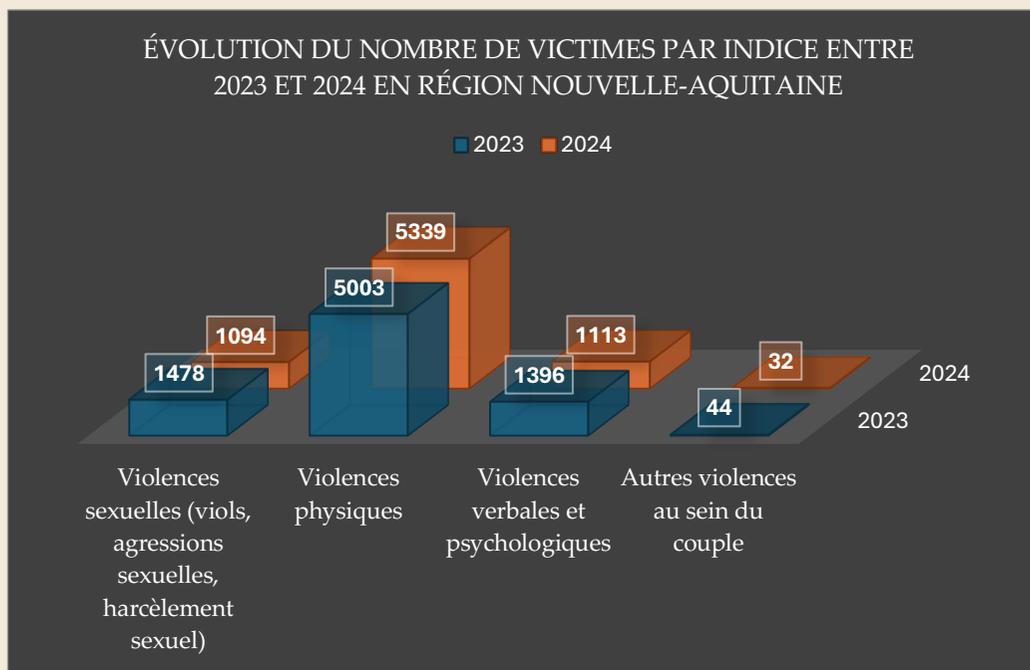
Évolution de la répartition du nombre de victimes d'homicides avec circonstance aggravante de conjoint en fonction du genre entre 2023 et 2024 en Région Nouvelle-Aquitaine



Le nombre d'homicides avec circonstance aggravante de conjugalité enregistrés en région Nouvelle-Aquitaine par la police a connu une hausse entre 2023 et 2024, passant de **18 à 28 cas**.

Si les femmes restent majoritairement touchées, représentant 88,88 % des victimes en 2023 et 78,57 % en 2024, la part des hommes victimes a quasiment doublé, passant de 11,12 % à 21,43 %.

Section 2 : Les violences au sein du couple



Entre 2023 et 2024, le nombre de victimes des différentes formes de violences au sein du couple enregistrées en région Nouvelle-Aquitaine par la police a évolué de manière contrastée selon les catégories.

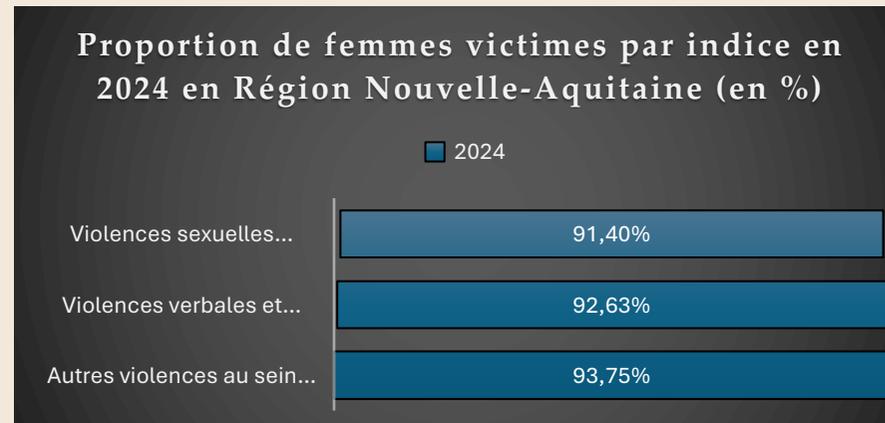
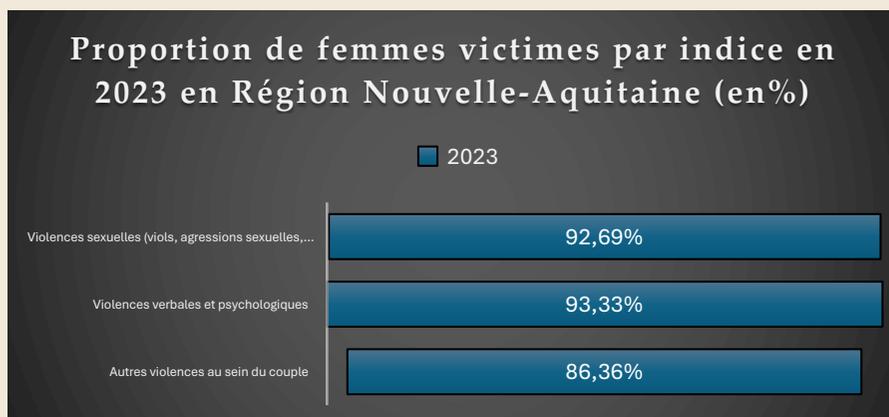
On observe une diminution du nombre de victimes de violences sexuelles au sein du couple enregistrées, passant de **1 478** en 2023 à **1 094** en 2024. Cependant, cette baisse ne signifie pas nécessairement une diminution réelle des faits, car ces infractions sont souvent sous-déclarées.

Les violences verbales et psychologiques enregistrées connaissent une baisse, avec **1 113** victimes en 2024 contre **1 396** en 2023.

À l'inverse, les violences physiques enregistrées continuent d'augmenter, passant de 5 003 à 5 339 victimes.

Enfin, le nombre de victimes d'autres violences au sein du couple reste relativement stable, avec une légère diminution (de 44 à 32).

Section 2 : Les violences au sein du couple

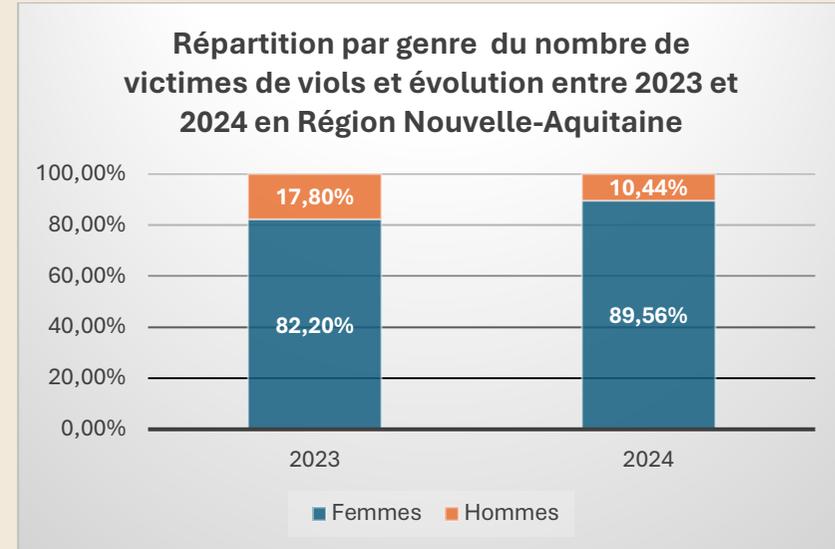
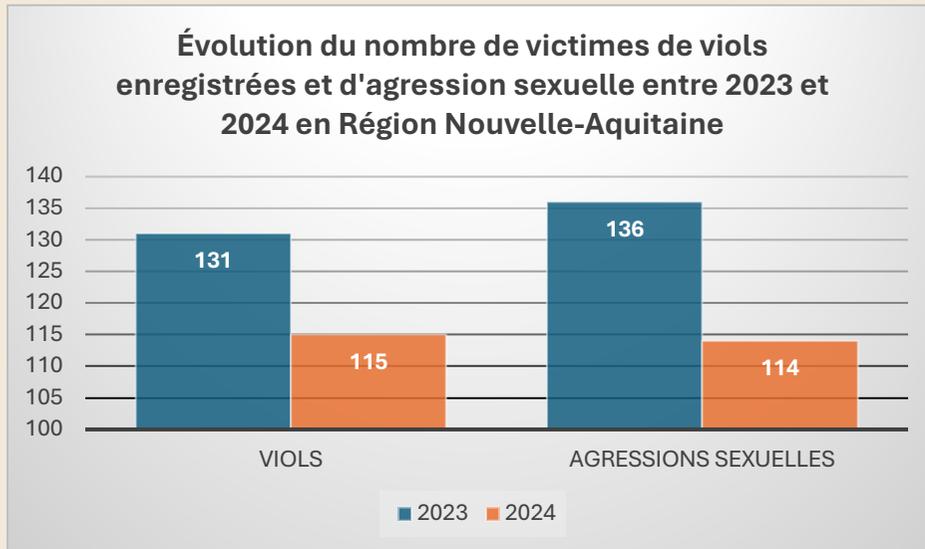


Ces graphiques présentent la proportion de femmes victimes de violences au sein du couple en 2023 et 2024 en région Nouvelle-Aquitaine enregistrées par la police, selon trois catégories : violences sexuelles, violences verbales et psychologiques, et autres violences au sein du couple.

Les chiffres révèlent que les femmes restent **largement majoritaires parmi les victimes**, avec des taux qui restent relativement stables d'une année sur l'autre. En 2024, 91,4 % des victimes de violences sexuelles sont des femmes (contre 92,69 % en 2023), 92,63 % pour les violences verbales et psychologiques (contre 93,33 % en 2023) et 93,75 % pour les autres violences au sein du couple (augmentation par rapport aux 86,36 % de 2023).



Section 3 : Les violences sexuelles



Ces graphiques présentent l'évolution du nombre de victimes de viols et d'agressions sexuelles enregistrées par la police en Nouvelle-Aquitaine entre 2023 et 2024, ainsi que la répartition des victimes par genre.

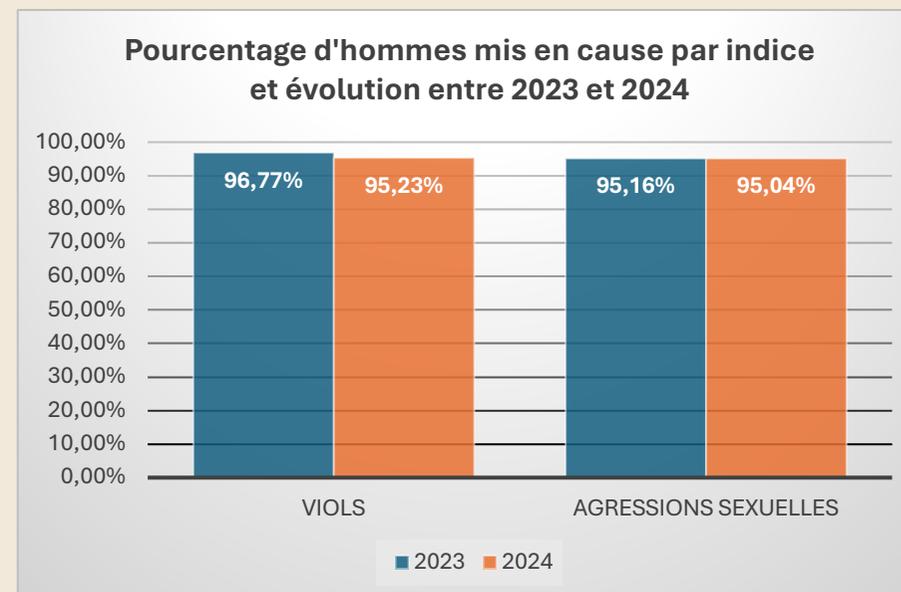
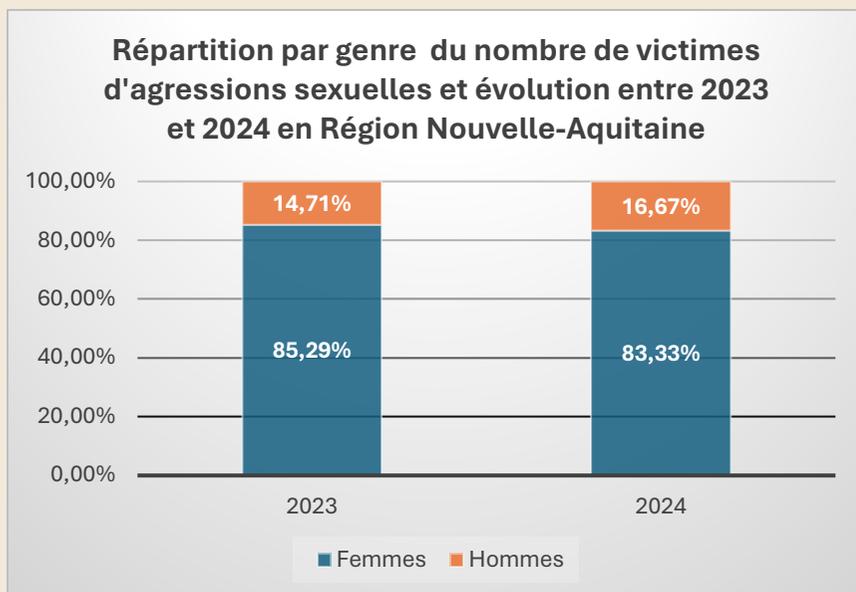
Le premier graphique montre une diminution des faits signalés :

- Le nombre de viols enregistrés passe de 131 en 2023 à 115 en 2024.
- Les agressions sexuelles diminuent également, de 136 en 2023 à 114 en 2024.

Le second graphique illustre la répartition des victimes de viols selon le genre :

- En 2023, 82,2 % des victimes étaient des femmes et 17,8 % des hommes.
- En 2024, la proportion de femmes victimes augmente à 89,56 % (celle des hommes diminuant ainsi à 10,44 %).

Section 3 : Les violences sexuelles



Il est ici question de l'évolution de la répartition par genre des victimes d'agressions sexuelles ainsi que le pourcentage d'hommes mis en cause en Nouvelle-Aquitaine entre 2023 et 2024.

La part des femmes victimes d'agressions sexuelles diminue légèrement, passant de **85,29 %** en 2023 à **83,33 %** en 2024 (celle des hommes augmentant alors de **14,71 %** à **16,67 %**).

Concernant les mis en cause pour viols, l'on constate une très importante surreprésentation des hommes (avec une proportion d'hommes de **96,77 %** en 2023 et **95,23 %** en 2024). Cette surreprésentation des hommes parmi les mis en cause se retrouve également en matière d'agressions sexuelles (**95,16 %** en 2023 à **95,04 %** en 2024).

Bilan et analyse

Les données présentées dans cette publication ont pour objectif d'apporter un éclairage chiffré sur l'évolution des faits de violences sexuelles en Région Nouvelle-Aquitaine entre 2023 et 2024.

Si certains indicateurs permettent d'observer une diminution du nombre de faits enregistrés, cette tendance doit être interprétée avec prudence. Une baisse du nombre de signalements ne signifie pas nécessairement une réduction des faits effectivement commis, tout comme une augmentation des faits enregistrés ne signifie pas nécessairement une augmentation de la violence. Cela peut aussi refléter une variation des comportements de déclaration, une modification des modalités de recueil des données ou encore une fluctuation des efforts institutionnels de détection.

Concernant le profil des victimes, les chiffres confirment que les femmes restent très majoritairement concernées par ces violences. Une légère augmentation de la part des victimes masculines est observable sur les agressions sexuelles, bien que cette proportion demeure minoritaire. Ces évolutions pourraient s'expliquer par une meilleure prise en compte des violences sexuelles subies par les hommes et une éventuelle libération de la parole. Par ailleurs, la proportion d'hommes mis en cause reste très majoritaire, avec des taux stables entre 2023 et 2024 (autour de 95 % pour les agressions sexuelles et les viols). Cette constance reflète les dynamiques structurelles des violences sexuelles, largement genrées.

Cette publication s'inscrit dans une démarche d'analyse comparative à long terme. L'observation de ces tendances au fil des années permettra d'affiner les interprétations et d'évaluer l'impact des politiques publiques en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Enfin, cette analyse sera complétée par les données issues des associations et du ministère de la Justice, qui figureront dans la publication annuelle de l'Observatoire du 25 novembre 2025.

Cette publication vise également à mettre en lumière l'implication des forces de sécurité dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. La transmission et l'analyse des données issues de la gendarmerie et de la police nationale permettent de mieux appréhender l'ampleur du phénomène et d'évaluer l'action des services en charge de ces infractions. En rendant compte des évolutions et des tendances observées, cette démarche contribue à une meilleure compréhension des dynamiques en jeu et favorise le renforcement des dispositifs de prévention, d'accompagnement des victimes et de répression des auteurs.



CONTACT

✉ observatoire.violences.na@gmail.com

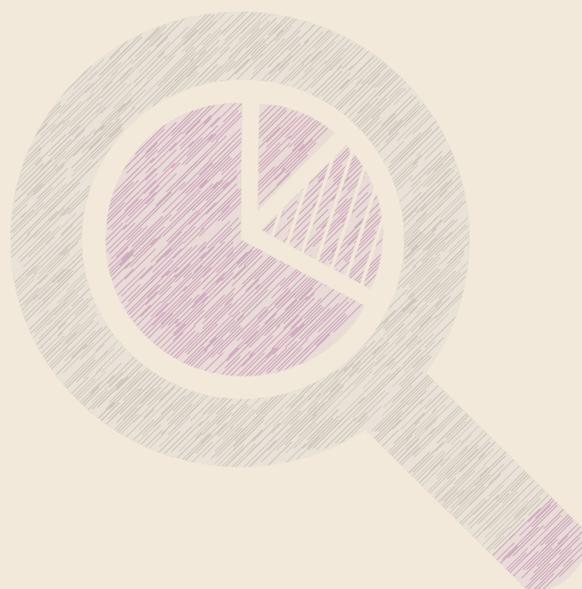
☎ Tel : 07.67.41.56.22

📷 @OVSSNA

🌐 @Observatoire des violences sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

Site internet

www.observatoire-violences-nouvelleaquitaine.fr



Connaître, c'est prévenir